



FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

COMITE DIRECTEUR N°9 du 15 Août 2010

Présents : Frédéric Atger, Bernard Barral, Claude Barral, Michel Blanès, Gilbert Can, Josette Can, Guy Castelbou, Paul Dô, Céline Edouard, Christine Galant, Patrick Roques, Nicolas Terme, Michel Vallais, Laurent Zumello.

Représentés : Séverine Tessier (pouvoir Bernard Barral), Bernard Labarias (pouvoir Bernard Barral)

Excusés : Jacques Bousquet, Josette Bousquet, Lionel Charles, Stéphan Coste, Jacques Ducos, Emmanuelle Favier, Philippe Gouneaud, Christian Pille

Absents :

Bernard Barral ouvre la séance à 10h00.

1 – Approbation du Procès Verbal du Comité Directeur N°8 du 06 Mai 2010 :

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le procès verbal de la réunion du 06 mai 2010.

2-Projet Fédéral.

Bernard Barral indique au Comité Directeur qu'il a rencontré dernièrement les responsables du Ministère et qu'il lui a été proposé d'élaborer un projet fédéral qui définirait les rôles de chaque instance (Fédération, Ligues, Comités). La Fédération établirait ainsi des règles que tous les autres instances mettraient en application.

Pourquoi un projet Fédéral

Il est important et urgent de clarifier les compétences et rôles de chaque instance afin d'adapter le fonctionnement fédéral aux besoins des licenciés mais aussi aux financements pouvant être obtenus des différentes institutions.

Ce projet doit définir un plan de développement en déterminant l'avenir du tambourin. Il doit intégrer des offres pour tous les pratiquants. Il doit s'appuyer sur les relations et les actions de la Fédération, des Ligues Régionales, des Comités Départementaux et des Clubs.

Le client privilégié est le licencié ; les instances étant ses fournisseurs.

Bernard Barral rappelle que ce projet doit être mis en place pour l'intérêt du tambourin et qu'abstraction doit être faite de la personnalité des élus en place à ce jour.

Il ne doit pas être un simple vœu mais une véritable volonté Fédérale qui devra être suivie par tous.

Formalisation du projet

- Etat des lieux/constat
- Analyse de la situation
- Définition des objectifs
- Plan d'actions
- Projet de développement
- Différents volets proposés :
 - Volet développement (nombre licenciés, différents publics, différentes disciplines)
 - Volet sportif (compétitions, haut niveau, formation)
 - Volet médical
 - Volet fonctionnement et économique (licences, discipline, règlements, subventions)
 - Volet arbitral (niveaux, formation)

Le Président de la FFJBT indique qu'il a déjà rencontré les Présidents de la Ligue Languedoc Roussillon et du Comité de l'Hérault qui sont favorables à ce projet.

Il rencontrera ensuite les Présidents de toutes les autres Ligues et Comités.

Il indique que dans un premier temps, le Comité Directeur doit valider ce Projet Fédéral.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité la réalisation de ce projet fédéral.

Maintenant, il convient de procéder à l'audit de la situation et de procéder à un état des lieux.

Plusieurs solutions sont proposées par le Président pour la réalisation de cet audit :

- réalisé par un cabinet privé
- réalisé par la DRJSCS Languedoc Roussillon
- réalisé par la DRJSCS d'une autre Région

Le Comité Directeur décide de ne pas retenir la solution du cabinet privé car elle sera beaucoup trop coûteuse et de faire réaliser l'audit par la DRJSCS Languedoc Roussillon et un membre extérieur et neutre désigné par la Fédération.

Bernard Barral rappelle que les Ligues Régionales sont les représentants de la Fédération dans leurs régions et que les Comités Départementaux sont les représentants de la Fédération dans leurs départements.

Paul Dô souligne que des travaux ont été faits afin de structurer au mieux la Fédération et qu'ils se poursuivent. Il faut qu'il y ait des règlements et que ceux-ci soient respectés. Il rappelle qu'il faut que les différentes instances doivent œuvrer dans l'intérêt général du Tambourin.

La deuxième étape du projet sera la mise en place d'un groupe de travail. Cette étape sera mise en œuvre dès que l'audit aura été réalisé.

3-Bilan des rencontres internationales France - Italie.

Les rencontres internationales se sont déroulées les 31 juillet et 1^{er} Août sur le terrain de Vendémian. Bernard Barral remercie le club de Vendémian pour son organisation.

Résultats des rencontres

Seniors A : France 07 – 13 **Italie**
Féminines A : **France** 13 – 05 Italie
Espoirs : France 07 – 13 **Italie**
Féminines A' : France 08 – 13 **Italie**
Moins de 18 ans : **France** 13 – 09 Italie
Moins de 18 ans Filles : France 12 – 12 Italie
Moins de 16 ans : France 03 – 13 **Italie**
Moins de 14 ans : France 11 – 13 **Italie**

Claude Barral annonce qu'il fera prochainement un débriefing sur le déroulement de ces rencontres avec la Commission Haut Niveau et qu'il en fera ensuite part au Comité Directeur.

Le comportement des joueurs et joueuses a été satisfaisant. La grosse satisfaction est venue des garçons de moins de 18 ans qui l'ont emporté tandis que la déception est venue de la sélection des moins de 16 ans qui a totalement raté sa rencontre.

Il constate que les italiens sont venus pour remporter des rencontres et tout fait pour et souhaite que nous fassions la même chose coté Français.

Bernard Barral souligne un problème au niveau de la sélection féminine. Il constate que le potentiel était présent pour remporter les deux rencontres adultes mais que certaines filles n'ont pas été retenues alors que les italiennes ont fait jouer en A', les deux fonds et le tiers de San Paolo d'Argon ; le Champion d'Europe en titre.

Frédéric Atger constate que les spectateurs ont apprécié le match du dimanche après midi et qu'il y a eu une excellente ambiance. Il est vrai que le spectacle a été de qualité lors de la rencontre des seniors.

Céline Edouard souligne un problème qui s'est posé au niveau du règlement, notamment lorsque les deux équipes sont à égalité 12 jeux partout. Bernard Barral lui indique qu'à l'avenir, ce problème ne se posera plus car un règlement international va être adopté lors de la prochaine réunion de la Fédération Internationale.

4-Bilan de la Tambourithèque.

Le budget final de la Tambourithèque s'élève à 29 400 €.

Recettes : 29400€

- Subvention Région Languedoc Roussillon : 9 400 €
- Subvention Conseil Général de l'Hérault: 7 000 €
- Subvention Communauté de Communes Vallée de l'Hérault : 5 000 €
- Partenaires privés : 8 000 €

Participation de la commune de Gignac à hauteur de 5 550 € pour des travaux

Dépenses : 29130.95 €

- Honoraires : 9 350 €
- Mobilier : 1779 €
- Panneaux : 3917.86 €
- Matériel Electrique, Electronique : 8441.89 €
- Matériel Video : 3786.93 €
- Divers, aménagement : 1855.27 €

Le Président rappelle que la Tambourithèque n'a rien coûté à la Fédération, comme cela avait été annoncé initialement.

5-Circuit des licences.

Le Comité Directeur constate que la Fédération a rencontré quelques difficultés de trésorerie au cours de l'année du fait du changement de cheminement du circuit des licences.

En effet, les clubs paient maintenant les licences aux Comités. Cet argent transite ensuite dans les Ligues, qui le reversent enfin à la Fédération.

Ce circuit engendre un retard de paiement préjudiciable au bon fonctionnement de la trésorerie de la Fédération.

Afin d'éviter cet état de fait, Paul Dô propose une modification de l'article 19 du Règlement Intérieur relatif à la procédure de demande de licence.

Il propose que le paiement des licences soit fait lors de l'envoi des demandes des licences par les clubs. Lors de chaque envoi de licence, le club établira un chèque du montant correspondant à ces licences, à l'ordre de l'instance à qui il envoie ces licences (en principe son Comité Départemental).

L'instance concernée regroupera les licences de plusieurs clubs et établira un bordereau à son instance hiérarchiquement supérieure (en principe la Ligue), bordereau qui sera accompagné du règlement correspondant. Le même principe sera adopté par la Ligue pour l'envoi à la Fédération.

Ce principe de cheminement résoudrait ainsi les problèmes de trésorerie des différentes instances.

L'article 19 modifié propose également qu'en cas de pièce manquante (défaut de paiement, certificat médical incomplet, manque signature du joueur ou du club), la ou les licences concernées soient renvoyées au club et que le ou les joueurs ne soient pas qualifiés.

L'article 19 rappelle également que toutes les licences doivent être envoyées par la poste, le cachet de la poste faisant foi pour la date de qualification.

Le Comité Directeur souhaite que les différents règlements et procédures soient respectés. Les différentes commissions et services sont chargés de faire appliquer les règlements.

Le Comité Directeur valide cette proposition et la soumettra au vote de la prochaine Assemblée Générale.

6- Assemblée Générale.

Bernard Barral propose au Comité Directeur de fixer la date de l'Assemblée Générale de la Fédération. Il propose de la faire vers la mi-décembre à Gignac, afin que le comptable ait terminé les bilans et qu'il puisse être présent le jour de l'AG.

Claude Barral est chargé de voir les disponibilités des salles sur Gignac au mois de décembre. S'il est impossible de trouver une salle au mois de décembre, l'AG sera organisée au mois de janvier.

7- Soirée des champions.

Bernard Barral questionne le Comité Directeur à propos de l'organisation de la soirée des champions. L'année dernière, celle-ci n'a pas été organisée et les trophées ont été remis aux différents champions à l'issue de l'Assemblée Générale de la Fédération.

Le Comité Directeur décide d'organiser la soirée des champions en 2010. (8 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions). Celle-ci sera organisée au mois de novembre. Il faut maintenant trouver un lieu pour l'organiser.

Nicolas Terme propose de confier l'organisation de cette soirée à un club.

Claude Barral soumet l'idée, qu'à l'avenir, les Communautés de Communes puissent être parties prenantes de cette soirée et puisse apporter un soutien financier pour son organisation.

8- Fédération internationale.

Bernard Barral présente au Comité Directeur les différentes décisions prises par la Fédération Internationale lors de sa dernière réunion, en marge de la Coupe d'Europe en Salle à Beauvais.

1. Affiliation des Fédérations:

Pour participer à toute manifestation organisée par la FIBT, les Fédérations doivent être affiliées à la FIBT et impérativement à jour de la cotisation.

La cotisation est annuelle et doit être versée au trésorier de la FIBT avant le 31 janvier de l'année concernée.

Les Fédérations qui ont un nombre de licenciés supérieur à 300 paient une cotisation égale au nombre de licenciés multiplié par 0,30 € pour l'année 2010.

- Cuba, Espagne, Hongrie, Norvège, Suède € 50,00
- Catalogne, Allemagne, Ecosse, Angleterre € 100,00
- Brésil € 200,00

Le montant de cette affiliation est fixé annuellement par le Comité et approuvé par l'Assemblée Générale.

2. Agrément de manifestations

Toute compétition ou manifestation autre que celle directement organisée par la FIBT et à laquelle participe des clubs ou joueurs de plusieurs pays doit avoir au préalable reçu un numéro d'agrément de la part de Fédération où se déroule la manifestation et un agrément écrit de la FIBT.

Les demandes doivent parvenir à la FIBT au moins 3 mois avant la date de la manifestation :

La demande d'agrément à la FIBT sera accompagnée d'un chèque représentant le montant de la participation de l'organisateur à la FIBT.

Montant de la participation :

- exonération de toute cotisation pour les manifestations de jeunes ou scolaires ;
- le TAMBEACH : 15,00 €
- TOURNOI IN DOOR : 25,00 €
- TOURNOI EN EXTERIEUR 50,00 €

Tout contrevenant à cette règle se verra appliquer une sanction financière de 100 € par la FIBT.

La FIBT pourra demander une sanction sportive à la Fédération dont dépend l'organisateur.

Ces tournois figureront dans le calendrier des manifestations internationales sur le site de la FIBT

3. Organisation des compétitions Internationales :

La FIBT organise les compétitions internationales suivantes :

- Les championnats du monde de chaque discipline
- Les championnats continentaux de chaque discipline
- Les coupes du monde de chaque discipline
- Les coupes continentales de chaque discipline

La FIBT délègue à un pays l'organisation matérielle de ces compétitions.

A charge de la FIBT

- Organisation du tournoi sportif
- Désignation des arbitres
- Achat des récompenses

A charge du pays organisateur:

- Hébergement et restauration des joueurs et dirigeants des équipes (*6 personnes en salle et 9 personnes en extérieur*), des arbitres et officiels FIBT;
- Mise à disposition des terrains et salles en nombre nécessaire;
- Mise en place de la logistique notamment des transports;
- La communication en accord avec la FIBT;

A charge des participants:

- Une participation forfaitaire de 50 € par personne pour la durée du séjour (*joueur ou dirigeant faisant partie des 6 ou 9 personnes prises en charge*);
- déplacement des joueurs.

Cet article est applicable à compter de 2011.

Concernant la participation forfaitaire des participants aux différentes Coupes d'Europe, le Comité Directeur décide que la Fédération Française prendra à sa charge les 50€ par personne. Cette décision est prise afin que les clubs participant à ces manifestations n'aient pas de charges supplémentaires.

La forme de la prise en charge est à définir. Le secrétaire général est chargé de l'élaboration d'un article à intégrer dans le Règlement Intérieur fédéral.

Bernard Barral informe le Comité Directeur que la Coupe du Monde des Nations, en extérieur, devrait voir le jour en 2011 et qu'elle verrait s'affronter la France, L'Italie, la Catalogne et le Brésil.

9- Organisation des manifestations.

Paul Dô indique qu'il a travaillé sur les agréments des manifestations afin de mettre les articles du règlement intérieur fédéral en concordance avec les Statuts et Règlements Intérieurs de la Fédération Internationale de Balle au Tambourin.

Il présente au Comité Directeur les modifications des articles 9 et 24. Le Comité Directeur procède à quelques aménagements et décide de proposer ces modifications au vote de la prochaine Assemblée Générale.

En marge de ces modifications, se pose la question des arbitres et de leur tenue lors des rencontres quelles soient amicales ou pas, que ce soient des trophées ou des tournois.

Le Comité Directeur souhaite qu'à partir de ce jour, les arbitres fédéraux ne revêtent la tenue officielle que lorsqu'ils sont désignés et convoqués par la Fédération, qui les défrayera en conséquence.

Les clubs ou instances qui souhaitent que leurs rencontres ou tournois soient dirigés par des arbitres officiels en tenue, devront en faire la demande auprès de la fédération et s'acquitter des cotisations correspondantes afin que les arbitres puissent être défrayés.

En cas de non respect de cette règle, une amende de 50€ par arbitre sera facturée à l'instance ou au club organisateur.

Un courrier sera envoyé en ce sens à tous les clubs et toutes les instances.

Paul Dô constate que notre sport a un déficit d'image et de notoriété.

Il propose que l'année prochaine, par exemple lors des rencontres de la Poule des Champions, une sonorisation soit présente aux bords des terrains.

Lors de chaque rencontre il pourrait y avoir :

- une présentation des équipes.
- le rappel du score lors de chaque point.

Cette proposition est faite afin que notre sport soit enfin plus reconnu par les spectateurs et les touristes et que l'organisation de nos compétitions soit un peu plus « professionnalisée ».

10-informations diverses.

Bernard Barral propose au Comité Directeur de désigner des personnes qui seront chargées d'escorter les joueurs ou joueuses en cas de contrôle anti-dopage à l'occasion des finales de la Coupe de France.

Céline Edouard et Christine Galant sont désignées pour un éventuel contrôle lors de la finale femme.

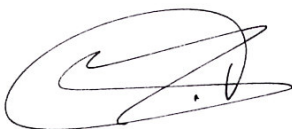
Guy Castelbou et Nicolas Terme sont désignés en cas de contrôle lors de la finale homme.

11 – Questions diverses :

Patrick Roques fait part au nom de la commission « Organisation des Compétitions » de demandes de clubs pour disputer des rencontres de championnat de poule des Champions de Nationale 1, en semaine le mercredi.

Le Comité directeur souhaite modifier le règlement afin que les rencontres ne puissent plus se jouer en semaine mais seulement le week-end.

Le Secrétaire Général
Paul DO



Le Président
Bernard BARRAL



Document transmis à :

- *tous les Présidents de Ligues, Comités et Clubs.*
- *tous les membres du Comité Directeur.*